

Séance du :

07/08/2025

2025 - 034

Date de la convocation :

01/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025 _29	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	8	8	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 Aout à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette –
GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absent excusé : Mme_ LUCAS Aurore Ayant donné procuration Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

Objet : Attribution d'une mission de Maîtrise d'Œuvre pour la construction d'un nouvel Hôtel de
Ville, d'une Maison France Services et d'une agence postale

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment les dispositions relatives aux procédures adaptées (MAPA),
- Vu la décision du Conseil Municipal en séance du 07/02/2025 validant le lancement de la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet d'un nouvel hôtel de ville, d'une Maison France Services et d'une agence postale,
- Vu le dossier de consultation des maîtres d'œuvre réalisé dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),
- Vu le rapport d'analyse des offres de maîtrise d'œuvre reçues, établi par Var Ingénierie, et à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres de ce jour,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'un nouvel hôtel de ville, d'une Maison France Services et d'une agence postale au Groupement de Maîtrise d'Œuvre ARC'H - SOVEBAT - SETB - ADRET, pour un montant total de 73 968,00 euros TTC, conformément à l'offre déposée et au dossier de consultation.

La mission comprend l'ensemble des prestations de maîtrise d'œuvre : études préalables (DIAG-ESQ, AVP, PRO), permis de construire, la mise en place, le suivi et coordination des travaux (AMT, VISA-SYNT, DET, OPC) jusqu'à la réception définitive (AOR).

2. Autorisation de signature

D'autoriser le Maire à signer le marché, ses avenants éventuels et toutes les pièces administratives afférentes à cette affaire, depuis la conception jusqu'à la réception des travaux.

3. Financement

Le financement de cette mission sera assuré sur le budget d'investissement 2025, chapitre 23.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 26 AOUT 2025
et publication le: 26 AOUT 2025

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

